

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 24 octobre 2018 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1829245A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2°) et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 4 septembre 2018,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Maxime Beaumont (NIGEND : 214955 – NLS : 6625683 – NID : 91020006) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} août 2018, en qualité de chargé de mission « sécurité » au sein de la direction générale des outre-mer (DGOM), à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 27, rue Oudinot, 75007 Paris. Pendant la période définie à l'article 1er, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale à Le Blanc. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 octobre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD